



Conseil de l'Eurométropole du 25 mars 2022 : 93 points à l'ordre du jour.

Le Conseil a adopté plusieurs délibérations dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Toutes ces décisions ont été précédées par la présentation de mesures de solidarité avec l'Ukraine. Toutes les communes de l'Eurométropole et l'Eurométropole de Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, s'associent aux efforts de solidarités déployées sur son territoire, en soutenant des initiatives de toutes origines, en favorisant l'accueil de réfugiés, plus le versement de 50 000 € pour des actions menées en Ukraine.

A souligner aussi, l'adoption du budget primitif 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg. 761,9 millions d'euros sont prévus en section de fonctionnement et 275,5 millions d'euros en investissements opérationnels. Plusieurs budgets annexes sont gérés par l'intercommunalité, comme l'eau et l'assainissement ou encore les mobilités actives où sont prévus 160 millions d'euros en fonctionnement et 11,7 millions d'euros en investissement. L'ensemble des [données budgétaires sont accessibles dans la plaquette ici](#).

L'Eurométropole prévoit le développement considérable des réseaux de chaleur alimentant les logements dans les années à venir, pour atteindre environ 100 000 logements ainsi alimentés d'ici 2030. Objectifs, réduire drastiquement l'utilisation des énergies fossiles, le gaz notamment, au profit des énergies renouvelables et permettre une tarification stable et très inférieure aux cours actuels des hydrocarbures.

Deux réseaux seront étendus, celui de HautePierre et celui dénommé « Strasbourg centre », qui dessert l'Esplanade et l'Elsau. De nouveaux contrats de concession ont été signés avec Engie solutions et Réseaux de chaleur urbains d'Alsace qui vont investir au total entre 141 et 200 millions d'euros.

Des actions en faveur de l'éducation à l'environnement sont par ailleurs soutenues financièrement. 33 associations situées dans différentes communes vont bénéficier d'un montant total de 183 300 € pour soutenir leurs projets en lien avec les thématiques environnementales au cœur des politiques eurométropolitaines. L'association Strasbourg initiation nature environnement (SINE, établi dans la ferme de Bussières) bénéficiera d'un soutien de 153 000 € pour favoriser ses actions en faveur du jeune public.

Autre délibération liée à des actions concrètes en faveur de l'environnement, celle annonçant le versement de 140 000 € à 19 structures porteuses de projets concrets dans la politique zéro déchets zéro gaspillage 2022. Pour favoriser l'atteinte des objectifs « Z » (comme zéro déchet), l'Eurométropole a conclu une convention avec l'association en charge de la coordination et du développement des actions de terrain.

Parmi les initiatives destinées à réduire les émissions polluantes, les études menées avec Voies navigables de France (VNF) en vue de développer un système de logistique fluvial dans le nord de l'agglomération. A noter aussi la pérennisation du concept Vélhop et, surtout, le développement de ses services pour accroître son attractivité. La collectivité choisira le prestataire répondant aux mieux au nouveau cahier des charges d'ici l'été 2023. Dans le cadre du déploiement du Contrat de Ville, une première tranche de financement d'un montant de 378 000 euros a été décidée, en soutien à 54 projets locaux. Les associations sportives de l'Eurométropole vont bénéficier d'un total de 67 740 € en appui à leurs actions en sports collectifs ou individuels.